

que les bestiaux qui servent aux travaux de la terre, & à la nourriture des habitans. On a aboli plusieurs de ces droits, & on en a diminué un grand nombre d'autres; le trésor du Prince y gaignoit peu de chose, & le commerce y perdoit beaucoup; c'est une réflexion qu'on ne fait pas assez quand on établit des droits; telle branche de commerce qui n'en a jamais païé, & qui a prospéré, se trouve tout d'un coup rallentie, & souvent détruite au bout de peu de tems par l'impôt qu'ont sollicité les Financiers qui ont d'avance calculé la recette sur l'état de ce commerce; ils ne songent pas qu'il ne sera plus sur le même pied dès qu'il supportera des entraves. C'est ce qui est arrivé en France à celui de la Librairie. On évaluoit son commerce annuel d'exportation à près de 26 millions, dont le bénéfice étoit au moins de 25 à 30 pour cent. Qu'a produit l'impôt mis sur les livres entrant dans le Roïaume? On n'avoit pas considéré que l'exportation est toujours relative à l'importation. Le Ministre éclairé qui préside aux finances a corrigé cette méprise, & ce n'est pas le seul bien qu'on doit attendre de son administration.

MILAN (*le 30 Mai.*) On vient de publier ici un édit en conséquence du Traité fait entre notre Gouvernement & la République de Venise pour la tradition respective des coupables qui chercheroient un asyle dans l'un ou l'autre de ces Etats. Tous les Souverains devroient faire de pareilles con-